

“Afin d’amender la loi médicale de manière à faire disparaître le système des assessseurs, vu qu’il ne répond pas à ce qu’on attendait de lui; qu’il entraîne des dépenses considérables et inutiles, tout en étant de nul effet.”

Il n’y a aucun doute que l’expérience du passé nous justifie d’agir dans le sens indiqué par cet avis de motion.

Ce piètre résultat, à notre avis, au point de vue scientifique, tient à deux causes principales. La première: les assessseurs, pour la plupart, n’étaient pas qualifiés pour faire subir des examens. Quelques-uns — rares il est vrai — ont même été une cause de scandale dans les salles de délibérations. La seconde: ils n’avaient aucune voix délibérative aux examens.

Il est logique de penser que cette dernière considération découle naturellement de la précédente. Car nous ne croyons pas qu’un professeur se laisse facilement circonvenir par un assesseur *incompétent*. L’assesseur est donc destiné à disparaître. Le plus tôt sera le mieux.

* * *

LE BUREAU CENTRAL.—Une des questions les plus importantes qui aient été discutées est la création d’un *Bureau central d’examineurs*. La question est suffisamment connue, nous y avons consacré plusieurs articles à propos du Bill Roddick.

Le 6 juin dernier, les membres du comité exécutif du Collège des Médecins ont eu une entrevue avec les représentants des Universités. Le président, M. le Dr Lachapelle, a exposé le but de la réunion et les raisons qui motivent la création d’un Bureau central (1). La question a été prise en délibéré. Nous attendons la réforme des Universités. Sera-t-elle favorable? Nous en doutons. Les Universités attachent une très grande importance aux privilèges dont elles jouissent et elles ne s’en départiront pas pour des raisons purement illusoirs. On aurait même rapporté qu’un grand Vizir de l’université de Québec aurait dit que la création d’un Bureau central n’amènerait pas nécessairement l’échange pure et simple, avec Ontario spécialement. Ces derniers, une

(1) Voir la circulaire du Collège des Médecins;— Union Médicale, 1er Août 1905.